

même en ce moment, pour faire connaître au comité les attitudes qu'à son avis, il y aurait lieu d'adopter à l'égard de ce problème.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, dans la meilleure disposition d'esprit possible, et sans soulever d'objection tatillonne, puis-je faire une suggestion au député de Melville? Je peux répondre à une question. La compagnie de chemin de fer a l'intention de tenir une conférence avec les syndicats, précisément au sujet des questions mentionnées dans le rapport Freedman; on me l'a assuré. Le leader de la Chambre nous a dit aujourd'hui que les crédits de tous les ministères pour l'année financière 1966-1967 seraient déposés lundi et je suis sûr que cette question sera encore d'actualité lorsque nous serons saisis des crédits de la prochaine année financière.

Je ne cherche pas à limiter le temps de parole du député de Melville. Des membres du comité ont-ils pensé que les sujets qui pourraient être aussi bien traités lors de l'étude des crédits de 1966-1967, pourraient attendre jusqu'à ce que nous abordions ces crédits-là, permettant ainsi au comité de se concentrer à présent sur les questions qui ne seront plus d'actualité, selon nous, après le 31 mars. Si des députés estiment que leurs discours auront le même effet sur le gouvernement après le 31 mars qu'avant, pour nous permettre d'achever tous les travaux de la session, ils pourraient peut-être envisager cette proposition.

M. Howard: Monsieur le président, puis-je formuler un commentaire sur les propos du ministre concernant la question? Je ne fais que parler de sa proposition.

M. l'Orateur suppléant: S'agit-il d'un rappel au Règlement?

M. Howard: La question, si j'ai bien compris, a d'abord été soulevée au titre de rappel au Règlement, pour permettre au ministre de formuler une proposition; je voudrais suivre cette voie. Il faut comprendre d'abord que lorsque la Chambre sera saisie des crédits de 1966-1967 l'étude en sera assujettie aux règles limitant le temps de parole des députés. Pour nous faire accepter de limiter nos observations pendant l'étude des crédits de 1965-1966, il faudrait que le gouvernement consente à prolonger notre temps de parole lors de la discussion des crédits de 1966-1967. Sinon, conséquence inévitable, lors de la discussion des crédits de 1966-1967, on n'aura pas suffisamment de temps pour soulever ces questions importantes. Le ministre aurait avancé son idée visant à limiter nos observations lors de l'étude des crédits de 1965-1966 lorsque son honorable ami, le député de Brantford,

parlait de la Compagnie des jeunes Canadiens, qui n'a rien à voir avec le ministre des Transports si ce n'est qu'il pourrait fort bien appartenir à cette compagnie.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne relèverai pas cette insinuation malveillante. Lorsque le nouveau Règlement a été adopté, on voulait déferer les crédits de la plupart des ministères aux comités, c'est-à-dire les crédits de 1966-1967, étant donné la limite de temps de parole imposée aux membres du comité plénier en vertu des nouvelles dispositions du Règlement.

J'espère bien que c'est ce qu'on fera pour les crédits du ministère des Transports pour l'année 1966-1967. Je ne veux aucunement imposer des restrictions aux députés, ni maintenant ni plus tard, mais il y a forcément une limite au temps que nous pouvons consacrer à l'étude des crédits, puisqu'il faut les adopter avant de dépenser l'argent. Je n'aimerais pas sentir qu'à cause de ma personnalité sympathique, mon ministère usurpe le temps qui devait être consacré à d'autres de mes collègues.

• (2.10 p.m.)

M. Barnett: Monsieur le président, en réponse aux remarques du ministre, personne ici ne nierait qu'il a une personnalité engageante. Il est vrai que lorsque les crédits de la prochaine année financière seront déferés au comité compétent, on en fera une étude plus appropriée qu'en ce moment. Malgré cela, le ministre admettra, j'imagine, qu'un grand nombre de vastes domaines variés relèvent de la juridiction générale de son important ministère, et qu'à tout prendre, ceux qui ont participé au débat sur ses prévisions budgétaires l'on fait en s'en tenant aux questions de politique d'ordre général. Nous n'avions eu, jusqu'ici, aucune occasion de le faire, par suite de circonstances diverses auxquelles je ne veux pas pour l'instant m'attarder.

Il me semble, monsieur le président, qu'avec un peu plus de patience de la part du ministre, et si les membres des comités finissaient par admettre que c'est là le genre de débat qu'il faut soulever en ce moment, cela raccourcirait considérablement, plus tard, l'étude des questions de transport.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne suis qu'un suppliant devant le Comité; mon assentiment importe peu. Lorsque j'étais de l'autre côté de la Chambre je faisais souvent observer que les ministres n'étaient que des suppliants et j'en suis maintenant convaincu plus que jamais. Vous ne pouvez cependant pas me blâmer de courir ma chance.